



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 16 octobre 2023

85 élus présents (104 en exercice, 12 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR « LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS » (415/8.8/2091C)

Mulhouse Alsace Agglomération est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il appartient au Conseil d'Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-17-1 créé par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de prendre acte du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Sur le territoire communautaire, le service public intercommunal d'élimination des déchets s'organise entre le SIVOM de la Région Mulhousienne, compétent pour la collecte sélective des déchets recyclables, le traitement des déchets et l'élimination des déchets non valorisables, et Mulhouse Alsace Agglomération, compétente pour la collecte des ordures ménagères.

Aujourd'hui, le service « Gestion des déchets » de m2A, composé de 167 agents, gère la collecte sur 39 communes dont 15 en régie (172 889 habitants) et 24 communes par le biais de deux prestataires privés (101 177 habitants).

Mulhouse Alsace Agglomération et le SIVOM régissent un parc de 157 710 bacs, distribuent 1 591 200 sacs jaunes par an et possèdent 150 conteneurs enterrés et 575 conteneurs aériens.

Ensemble, ces deux organisations poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.

Sur l'ensemble de l'année, la production des déchets ménagers et déchets triés, est globalement en baisse. Pour les flux principaux, le service Gestion des déchets

de m2A a collecté 62 739 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (contre 64 007 tonnes en 2021), 18 608 tonnes de collecte sélective hors déchetterie (contre 18 698 tonnes en 2021) et 8 031 tonnes de verre (contre 8 156 tonnes en 2021). Le rapport annuel est joint à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui sera transmis aux communes membres et mis à la disposition du public.

PJ : 1 rapport annuel

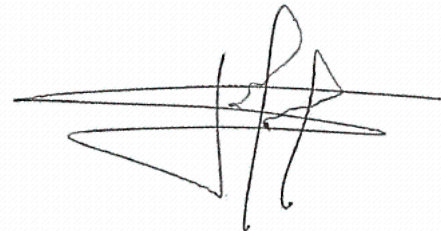
Le Conseil d'Agglomération prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN



Rapport annuel d'activité 2022

**Sur le service public de
prévention et de gestion des
déchets**

Service Gestion des déchets



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	2
A- Présentation des différentes compétences	2
B- Présentation du service « Gestion des déchets » de la direction « environnement et services urbains »	4
C- Organisation de la collecte	9
BILAN D'EXPLOITATION	16
A- Evolution de la Collecte	16
ELEMENTS FINANCIERS	29
A- Dépenses de fonctionnement	29
B- Recettes de fonctionnement	29
REDEVANCE SPECIALE	30
EVOLUTION DE LA CONTENEURISATION ET DE LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE.....	31
A- Années après années.....	31
B- La communication d'entretien du geste de tri et d'ajustement	32
COLLECTE ET ENVIRONNEMENT.....	35
A- Emission de gaz à effet de serre.....	35
B- Valorisation matière	35
C- Recyclage des bacs.....	35
PERSPECTIVES	36
B- Collecte et véhicules plus respectueux de l'environnement	37
C- Collecte de biodéchets.....	37
SYNTHESE.....	38
EN COMPLEMENT :	38

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

A- Présentation des différentes compétences

Les compétences en matière de déchets sont réparties entre le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région mulhousienne (SIVOM) et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le SIVOM assure les compétences suivantes :

- La Collecte Sélective (CS) des déchets recyclables ou valorisables sur le périmètre de m2A y compris la gestion des déchetteries de ce territoire.
- Le traitement et l'élimination des déchets sur le périmètre global regroupant m2A et la communauté de communes du Secteur d'Illfurth (CCSI) – voir carte page suivante.

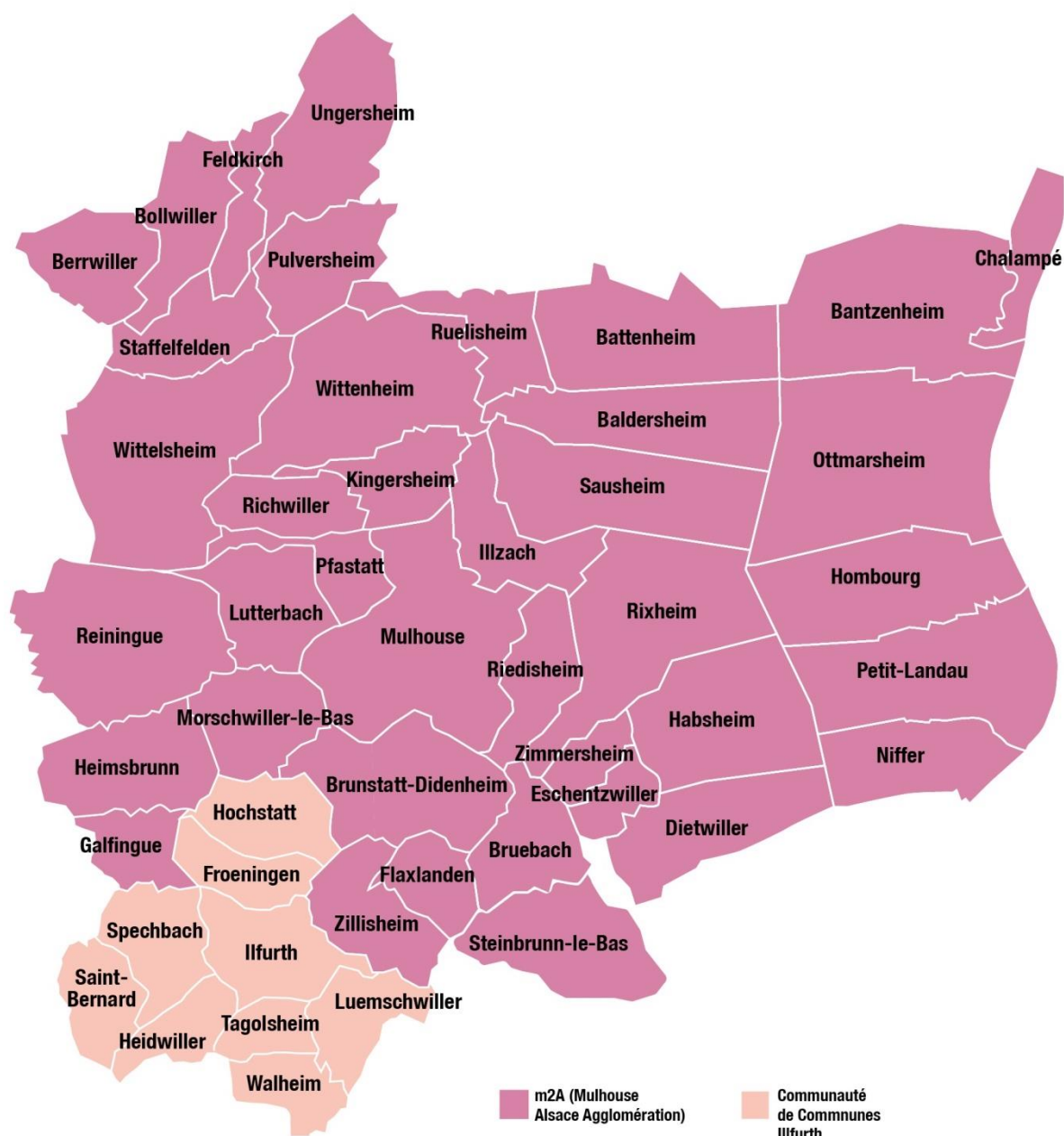
Pour m2A, le service « Gestion des déchets », entité de la direction « Environnement et Services Urbains » du 4^{ème} pôle, assure les compétences suivantes :

- La collecte et le transport des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sur m2A.
- La collecte et le transport de la Collecte Sélective (CS) sur m2A (emballages, papiers, cartons et verre) pour le compte du SIVOM.
- La collecte en porte à porte et le transport des déchets verts sur 10 communes de m2A.
- La collecte en porte à porte et le transport des bio-déchets de la commune de Wittelsheim.
- La collecte en porte à porte et le transport des Ordures Ménagères Encombrants (OME) sur 8 communes.
- La sensibilisation des habitants à la propreté de leur agglomération.

L'ensemble de ces services est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) définie sur une zone de perception unique depuis 2019. En complément de la TEOM, la redevance spéciale est appliquée sur le territoire de m2A pour les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels et certaines administrations.

Le territoire n'est pas sujet à des variations saisonnières notables dans la production des déchets. Les terrains de camping et caravanage sont soumis aux mêmes règles et fréquences de collecte que les autres usagers.

Carte des communes et groupements de communes adhérant au traitement des résidus urbains



B- Présentation du service « Gestion des déchets » de la direction « Environnement et Services Urbains »



La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en porte à porte ou en apport volontaire (AV) sur m2A est assurée, pour une partie du territoire, en régie, et, pour l'autre partie par des prestataires privés.

Le service « Gestion des déchets » de m2A réalise l'ensemble de ses missions avec un effectif à l'état des emplois de **167 agents**, répartis dans différentes activités.

L'activité collecte en régie

L'activité « collecte » réalise la collecte en porte à porte des OMr et de la CS (déchets ménagers et assimilés).

34 conducteurs de bennes à ordures ménagères et **69 éboueurs** sont mobilisés pour assurer la mission.

24 bennes à ordures ménagères (BOM), 2 mini-BOM et 2 véhicules légers de collecte constituent l'essentiel du parc matériel de l'activité.



Il existe trois spécificités de collecte :

- La première est assurée en régie. Il s'agit de la collecte en porte à porte des déchets verts (DV) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Bassin Potassique (Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Ungersheim, Staffelfelden, Pulversheim, Ruelisheim, Wittenheim, Kingersheim et Richwiller). Elle concerne uniquement les habitations individuelles dotées de bacs verts de capacité 80 ou 140 litres. Cette collecte, saisonnière, s'effectue de début avril à début novembre, à fréquence hebdomadaire. Elle concerne 49 395 habitants de l'agglomération. Par contre, l'ensemble des habitants de l'agglomération peut porter ces déchets verts dans les déchetteries du territoire.
- La seconde est assurée par un prestataire privé. Il s'agit de la collecte de bio-déchets en porte à porte, en bacs, sur la commune de Wittelsheim (10 341 habitants en simple comptage). Elle concerne aussi bien les habitations individuelles que collectives, à fréquence hebdomadaire. Pour les autres habitants de l'agglomération, il n'y a pas de collecte séparative des bio-déchets. Ils peuvent recourir au compostage individuel. A défaut, la collecte est assurée par l'intermédiaire des OMr.
- La troisième est également assurée par un prestataire privé. Il s'agit de la collecte d'encombrants en porte à porte, sur les communes de Bruebach, Brunstatt-Didenheim (zone Brunstatt uniquement), Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zimmersheim, Heimsbrunn et Galfingue soit 27 907 habitants (simple comptage). La fréquence est de 1 fois par mois sauf pour Galfingue où elle est de 1 fois par trimestre. Les communes de Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim et Dietwiller (30 200 habitants) bénéficient également d'une collecte d'encombrants en porte à porte mais réservée uniquement aux personnes âgées, sur appel.

L'activité transport en régie

L'activité transport effectue le transport et la vidange des bornes d'apports volontaires (AV), de bennes de déchèteries et des collectivités membres.



22 conducteurs assurent ces missions à l'aide de **13 véhicules poids lourds adaptés**.



Un parc de près de **130 bennes** et plus de **740 conteneurs** sont gérés par cette activité.

Parallèlement à leurs tâches, les agents de cette activité participent activement aux opérations de déneigement et de salage en partenariat avec le service Propreté et déneigement.

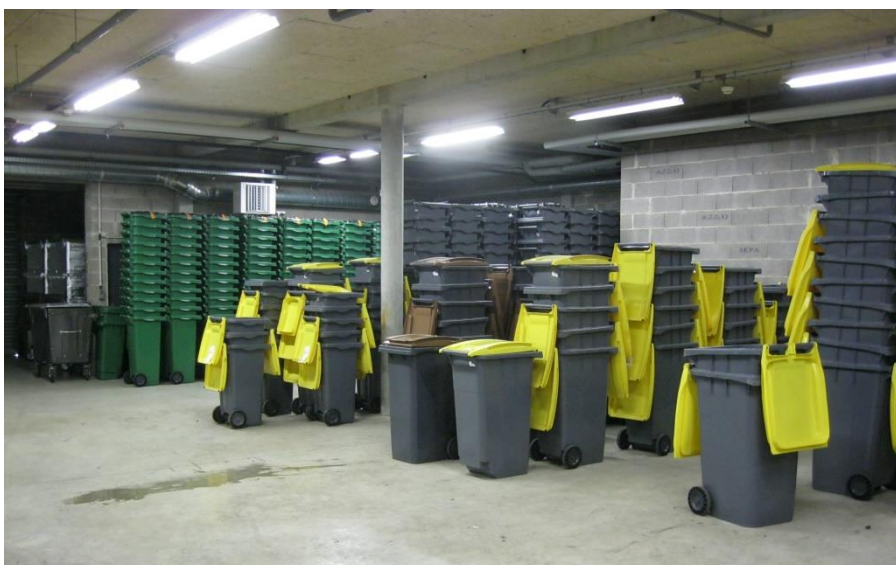
L'activité bacs-sacs

L'activité « bacs-sacs » assure la distribution et la maintenance du parc de bacs à roulettes et des sacs destinés à la collecte des déchets. Elle assure également une mission de prospection relative à la redevance spéciale.

Une équipe de 6 agents est mobilisée pour cette mission.

Elle dispose d'un atelier de réparation et d'un magasin de pièces détachées.

Fin 2022, cette activité gérait un parc de près de **157 710 bacs.**



L'activité aménagement/quotidienneté

La mission d'information et d'accompagnement des habitants dans la gestion de leurs déchets ménagers est assurée par des agents de médiation :

- **16 brigadiers du tri et de la propreté.**

Les agents de l'équipe renseignent les usagers sur le tri sélectif et le recyclage des déchets.

Ils assurent la permanence du numéro vert « collecte ». Ils enquêtent et répondent aux questions des habitants.

Ils effectuent des contrôles de respect des consignes de tri, vérifient que les habitants sortent les déchets ménagers les bons jours de collecte et, le cas échéant, procèdent à des verbalisations.

Ils participent activement au déploiement des bacs et de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire, de la phase enquête et dimensionnement jusqu'à la phase de démarrage de la collecte.

Cette activité est également partie prenante pour donner un avis concernant les aménagements et les permis de construire tant pour l'accès des véhicules de collecte que pour les conditions de stockage et de présentation des bacs ou conteneurs.

« Gestion des déchets » en quelques chiffres :

167 agents et 37 véhicules lourds et 2 véhicules légers

- 113 agents à la Collecte, y compris l'encadrement
- 22 agents au Transport y compris l'encadrement
- 6 agents à l'activité bacs-sacs
- 1 agent responsable de l'exploitation Collecte
- 1 agent responsable de l'exploitation Transport
- 1 agent responsable de la logistique et de la sécurité et qui supervise l'activité bacs/sacs
- 1 agent responsable de l'activité quotidienneté et aménagements et qui supervise 2 encadrants pour 10 brigadiers du tri et de la propreté dont 1 au numéro vert
- 1 agent suivant les prestataires privés et qui supervise 5 brigadiers du tri et de la propreté sur son activité
- 1 agent chargé de l'entretien des infrastructures assisté d'1 agent technique
- 1 responsable du service
- 1 agent ressource

C- Organisation de la collecte

Répartition de la collecte entre régie et prestataire privé

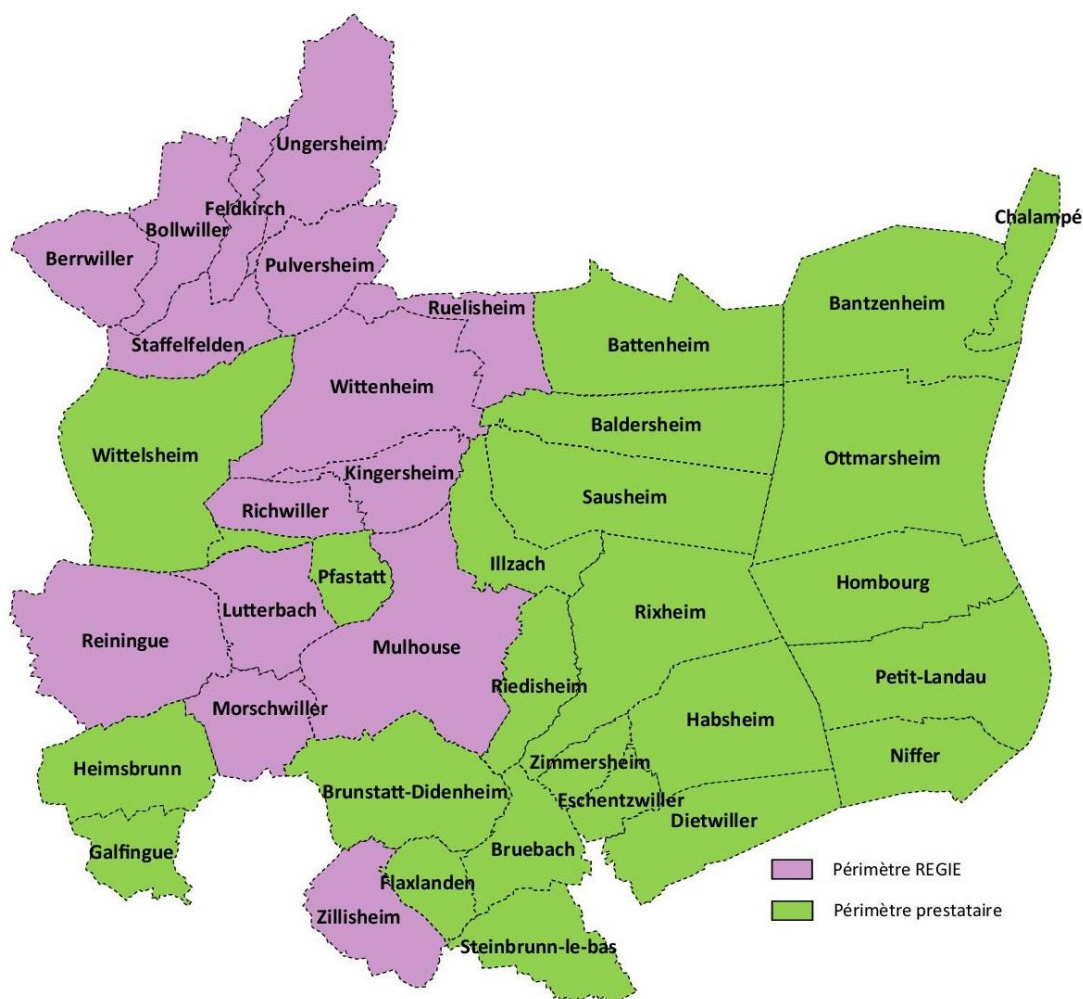
Le service « Gestion des déchets » de Mulhouse Alsace Agglomération assure en régie la collecte en porte à porte de plusieurs flux de déchets ménagers et assimilés au sein de **15 communes** du territoire, soit **172 889 habitants** (simple comptage).

Les **101 177 habitants des 24 autres communes** du territoire sont collectés en porte à porte par un prestataire privé (SUEZ), dans le cadre de marchés publics.

Sur l'ensemble du territoire m2A, les points d'apport volontaires des flux de collecte sélective sont collectés en régie. Par contre, les points d'apport volontaires des OMR sont collectés par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public (SUEZ).

Au global, m2A assure, en régie ou via un prestataire, la collecte des **274 066 habitants** (simple comptage) de l'agglomération.

Répartition du territoire entre la régie m2A et le prestataire



Répartition de la CS hors verre en Apport Volontaire ou en porte à porte

La collecte des OMr et de la CS hors verre est assurée sans exception, sur tout le territoire, en porte à porte.

Toutefois, pour la CS, deux modes de pré-collecte se côtoient encore, en bacs ou en sacs.

Le verre est, quant à lui, collecté par l'intermédiaire de points d'apport volontaire pour la totalité de l'agglomération

Répartition du territoire entre la collecte en bacs ou en sacs



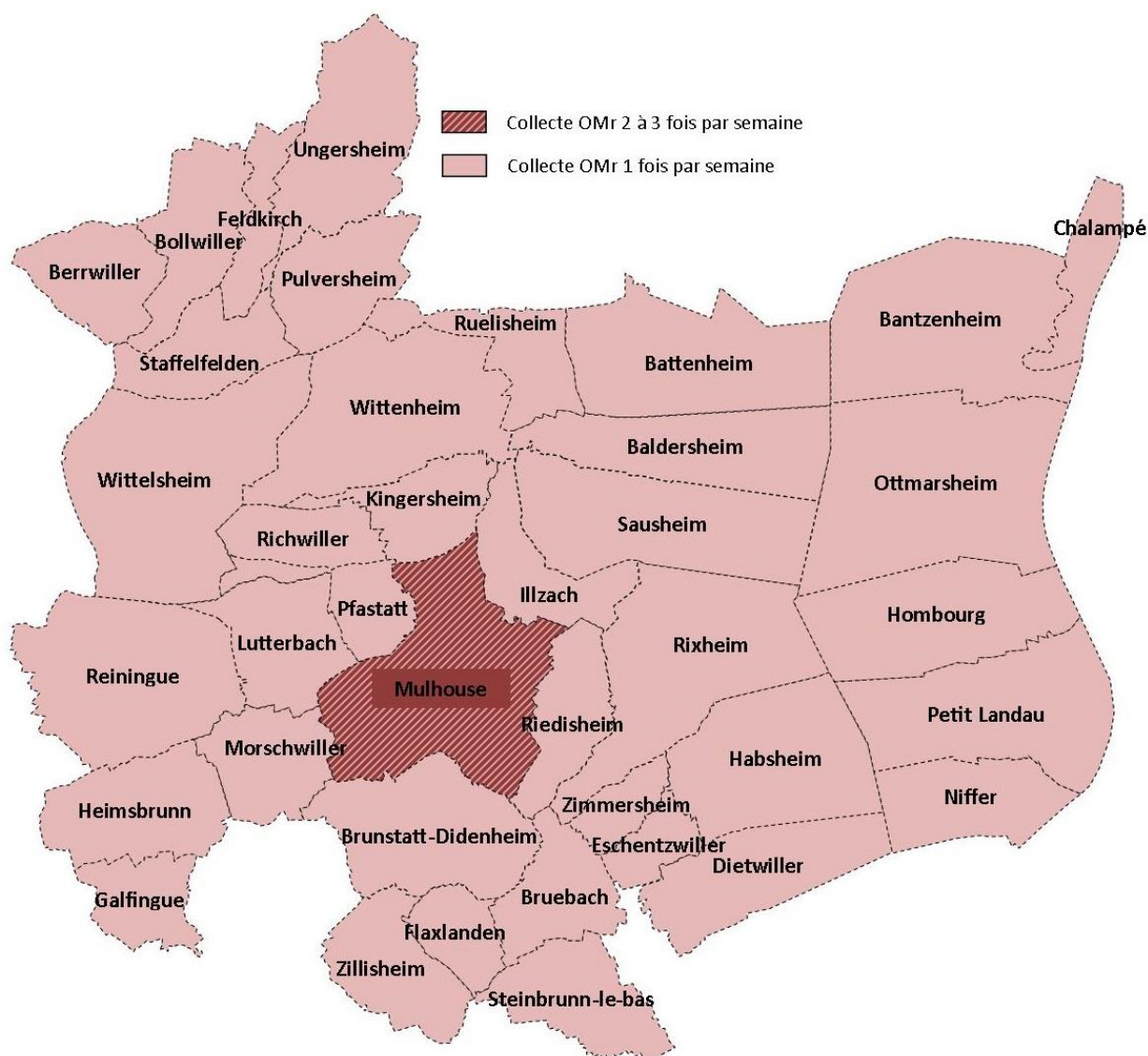
Fréquence de collecte sur le territoire

Les OMr

On retrouve 2 types de fréquence de collecte des OMr sur le territoire de m2A comme l'illustre la carte ci-dessous.

La fréquence majoritairement développée est de une fois par semaine (C1) avec parfois des spécificités locales (logements collectifs, commerces de bouche, résidence pour personnes âgées...) en deux fois par semaine (C2).

On notera la particularité de Mulhouse collectée en OMr deux fois par semaine (C2) avec un Centre-Ville et le quartier des Coteaux collectés 3 fois par semaine (C3) en raison des difficultés de stockage des déchets dans les locaux d'habitation.



La CS

On retrouve 2 types de fréquence de la collecte en CS sur le territoire de m2A comme l'illustre la carte ci-dessous.

La fréquence majoritairement développée est d'une fois toutes les deux semaines (C0,5) avec parfois des spécificités locales (logements collectifs, commerces de bouche, résidence pour personnes âgées...) en 1 fois par semaine (C1).

On notera la particularité de Mulhouse collectée en CS une fois par semaine (C1) avec un Centre-Ville collectés 3 fois par semaine (C3) en raison des difficultés de stockage des déchets dans les locaux d'habitation.



L'Usine d'Incinération et de valorisation énergétique des déchets ménagers



Implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne, sur le ban communal de Sausheim (CD 39 route de Chalampé), sa construction a débuté en avril 1997 et s'est achevée en mai 1999.

D'une capacité nominale de 160 000 tonnes, elle est équipée d'un procédé d'incinération à lit fluidisé qui permet l'incinération conjointe des déchets ménagers, des déchets industriels banals, des déchets hospitaliers et des boues de la station d'épuration voisine, tout en respectant les normes les plus strictes en termes de rejets.

La combustion des déchets assure la production d'énergie, valorisée sous forme d'électricité et de vapeur.



Pour l'année 2022, l'usine a produit 40 110 MWh d'électricité, a fourni 39 202 MWh d'énergie thermique sous forme de vapeur et 11 539 MWh sous forme de chaleur (Méthaniseur et réseaux de chaleur Valorim). **En 2022, la performance énergétique de l'UIOM a été de 65,20%.** Un des meilleurs résultats de l'usine depuis qu'elle fait de la cogénération (production d'électricité et de chaleur).

Pour rappel, le SIVOM a confié l'exploitation de l'usine d'incinération au groupe SUEZ.

Centre de tri des emballages ménagers

L'ensemble des CS en apport volontaire et en porte-à-porte est trié au centre de tri d'Aspach-Michelbach appartenant à la société COVED, dans le cadre d'un marché de tri et de commercialisation des fibreux passé avec le SIVOM. Ce centre peut traiter jusqu'à 35 000 tonnes de déchets par an.

Les papiers/cartons et emballages de toutes natures ainsi triés repartent vers des filières de recyclage adaptées.

A noter qu'un site de vidage intermédiaire COVED est situé sur la commune de Richwiller (rue de la Paix) et permet de diminuer les distances de déplacement d'une partie des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) lors des collectes sélectives.

Pour mémoire, dans le cadre de l'extension des consignes de tri, le process du centre de tri d'Aspach-Michelbach a été modernisé en 2016.



Grâce à ces installations, les déchets issus de la Collecte Sélective sur l'agglomération font l'objet d'une opération de valorisation matière.

Centre de compostage des Déchets Verts

Les Déchets Verts (DV) collectés en porte à porte sont valorisés par compostage par l'entreprise Anna Compost se situant sur le ban communal de Kingersheim.

Cette installation permet une opération de valorisation matière sur les déchets verts de l'agglomération collectés en porte à porte.



Centre de compostage des Bio-déchets

Les bio-déchets sont valorisés par compostage par l'entreprise COVED sur la plateforme du SM4 située sur le ban communal d'Aspach-Michelbach.

Cette installation permet une opération de valorisation matière sur les bio-déchets collectés en porte à porte d'une des communes de l'agglomération (Wittelsheim).



BILAN D'EXPLOITATION

A- Evolution de la Collecte



En 2022, une consultation publique a été réalisée afin de renouveler le service de collecte en porte à porte pour le secteur prestataire. Cela a permis de réévaluer l'organisation dans cette zone du territoire et d'atteindre une optimisation.

En conséquence, depuis le 1^{er} juillet, le groupe NICOLLIN est devenu responsable de la collecte des ordures ménagères en porte à porte dans 24 communes, ce qui représente plus de 100 000 habitants, 22 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et près de 7 000 tonnes de collecte sélective. Le nouveau prestataire effectue deux tournées de collecte, une le matin et l'autre l'après-midi, au lieu d'une seule tournée le matin.

Cette nouvelle organisation a conduit à une révision complète des jours et des horaires de collecte dans l'ensemble des 24 communes desservies par le prestataire à partir du 1^{er} juillet 2022.

Ces changements ont permis d'optimiser l'utilisation des équipements et des infrastructures, ainsi que de déplacer la collecte de la plupart des déchets du matin vers l'après-midi. Cette modification a réduit l'afflux simultané des véhicules à l'usine d'incinération le matin, ce qui générait auparavant des problèmes techniques importants et entraînait des temps d'attente anormalement longs pour les équipes de collecte. Ces problèmes ont maintenant été résolus.

Par ailleurs, la réduction de certaines émissions gazeuses par l'utilisation d'une combustion plus verte a été privilégiée. Ces Bennes à Ordures Ménagères fonctionnent au biocarburant OLEO 100, 100% made in France, issu de cultures Françaises. Il en résulte une réduction de 60% des émissions de CO₂ et 80% de particules fines en moins par rapport au gasoil (données groupe Avril).

Bilan global des tonnages de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

La synthèse suivante présente les tonnages collectés pour les années 2021 et 2022 en porte à porte et en point d'apport volontaire, hors déchetteries ou plates-formes de collecte spécifiques sauf le verre où celui qui est collecté en déchetterie est comptabilisé.

Un comparatif est effectué sur l'évolution de l'activité entre ces deux années en distinguant la collecte en porte à porte (PàP) de l'apport volontaire.

Type de déchets	Mode de collecte	Périmètre m2A		Ecart 2021 2022	Ratio 2022
		2021	2022		
OM résiduelles	Porte à porte	62 101 t	60 912 t	-1.90%	222,2 kg/hab.
	Apport volontaire	1 906 t	1 827 t	-4.14%	6,6 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	64 007 t	62 739 t	-1.97%	228,8 kg/hab.
DV	Porte à porte	2 741 t	2 226 t	-18.78%	8,1 kg/hab.
Bio-déchets	Porte à porte	841 t	767 t	-8.79%	2,7 kg/hab.
Collecte Sélective hors verre hors apport en déchetterie	Porte à porte	17 940 t	17 964 t	+0.13%	65,5 kg/hab.
	Apport volontaire	758 t	644 t	-15.03%	2,3 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	18 698 t	18 608 t	-0.48%	67,8 kg/hab.
Verre	Apport volontaire y compris déchetteries	8 156 t	8 031 t	-1.53%	29,2 kg/hab.
Encombrants	Porte à porte	247 t	192 t	-22.27%	0,7 kg/hab.
TOTAL		94 690 t	92 563 t	-2.25%	337.7 kg/hab.

Les ratios en kg/hab. sont calculés avec la population totale de m2A, et non pas uniquement sur les périmètres concernés par les flux de déchets.

Les évolutions significatives des tonnages en quelques chiffres :

- ✓ Dans l'ensemble, on constate **une diminution de la quantité de déchets collectés**, ce qui indique une activité économique normale probablement liée à un retour à la norme pré-COVID.
- ✓ **Le tonnage du verre connaît une légère baisse pour la deuxième année consécutive.** C'est une fluctuation normale d'une année à l'autre, mais cela souligne l'importance de soutenir ce geste de tri.
- ✓ **La collecte des déchets encombrants en porte-à-porte est en baisse.**
- ✓ En revanche, **la collecte sélective en apport volontaire**

est en baisse. C'est une variation normale étant donné le développement de la collecte en porte à porte ces dernières années.

- ✓ Par contre, **les OMr collectés en apport volontaire diminuent légèrement**, ce qui suggère une meilleure pratique du tri.
- ✓ On observe **une diminution du tonnage de déchets verts et de biodéchets en 2022**, la réduction des déchets verts en 2022 a été causée par un été sec.

A noter que les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans l'usine d'incinération des ordures ménagères de Sausheim qui, en 2022, atteignait le **taux de performance énergétique de 65,20%**.

Tous traitements confondus, en 2022, les ordures ménagères et assimilés (hors boues) de l'agglomération ont été **valorisées à 95%**, valorisations énergétique et matière, les 5% restant ayant été enfouies.

Répartition selon les périmètres régie et prestataires privés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur m2A s'effectue sur 2 périmètres, avec d'une part une collecte en régie par le personnel du service « Gestion des déchets » et d'autre part une collecte par des prestataires privés.

COLLECTE PERIMETRE REGIE

Type de déchets	Mode de collecte	Périmètre m2A		Ecart 2021 2022	Ratio 2022
		2021	2022		
OM résiduelles	Porte à porte	42 047 t	42 967 t	+2,19 %	156,7 kg/hab.
	Apport volontaire	1 906 t	1 827 t	-4,14 %	6,6 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	43 953 t	44 794 t	+1,91 %	163,4 kg/hab.
DV	Porte à porte	2 741 t	2 226 t	-18,79 %	8,1 kg/hab.
Collecte Sélective hors verre hors apport en déchetterie	Porte à porte	10 981 t	11 004 t	+0,21 %	40,1 kg/hab.
	Apport volontaire	477 t	456 t	-4,40 %	1,6 kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	11 458 t	11 460 t	+0,02 %	41,8 kg/hab.
Verre	Apport volontaire	4 690 t	4 366 t	-6,91 %	15,9 kg/hab.
TOTAL		62 842 t	62 846 t	+0,01 %	229,3 kg/hab.

Les évolutions significatives des tonnages en quelques chiffres :

- ✓ L'évolution des tonnages sur les flux du périmètre régie suit l'évolution globale du territoire.

COLLECTE PERIMETRE PRESTATAIRE

Type de déchets	Mode de collecte	Périmètre m2A		Ecart 2021 2022	Ratio 2022
		2021	2022		
OM résiduelles	Porte à porte	20 054 t	17 945 t	-10,52 %	65,4 kg/hab.
Biodéchets	Porte à porte	841 t	767 t	-8,80 %	2,7 kg/hab.
Collecte Sélective hors verre hors apport en déchetterie	Porte à porte	6 959 t	6 958 t	-0,01 %	25,3 kg/hab.
	Apport volontaire	281 t	184 t	-34,52 %	0,6kg/hab.
	Total porte à porte et apport volontaire	7 240 t	7 142 t	-1,35 %	26 kg/hab.
Verre	Apport volontaire	3 466 t	3 664 t	+5,71 %	13,3 kg/hab.
Encombrants	Porte à porte	247 t	192 t	-22,27%	0,7 kg/hab.
TOTAL		31 848 t	36 852 t	-5,72 %	135 kg/hab.

Les évolutions significatives des tonnages en quelques chiffres :

- ✓ L'évolution des tonnages sur les flux du périmètre prestataire suit l'évolution globale du territoire mais avec une baisse globale du tonnage plus marquée que sur le territoire régie lié à une baisse cumulée des tonnages de la collecte sélective et des encombrants.

LA COLLECTE ENTERREE

La collecte enterrée des déchets ménagers et assimilés est un dispositif qui a démarré sur m2A en 2012.

En 10 ans, le nombre de points d'apport volontaire enterrés n'a cessé de croître, notamment sur Mulhouse.

Ce développement est amené à se poursuivre dans les zones d'habitats les plus denses.

Fin 2022, on dénombrait sur m2A, 52 points d'apport volontaire enterrés répartis sur 12 communes. Cela représente **150 conteneurs enterrés** dont 54 pour les OMr, 51 pour la CS et 45 pour le verre.



OM résiduelles collectées en conteneurs enterrés	2021	2022	Ecart 2021/2022
	1 906 t	1827 t	-4,14 %

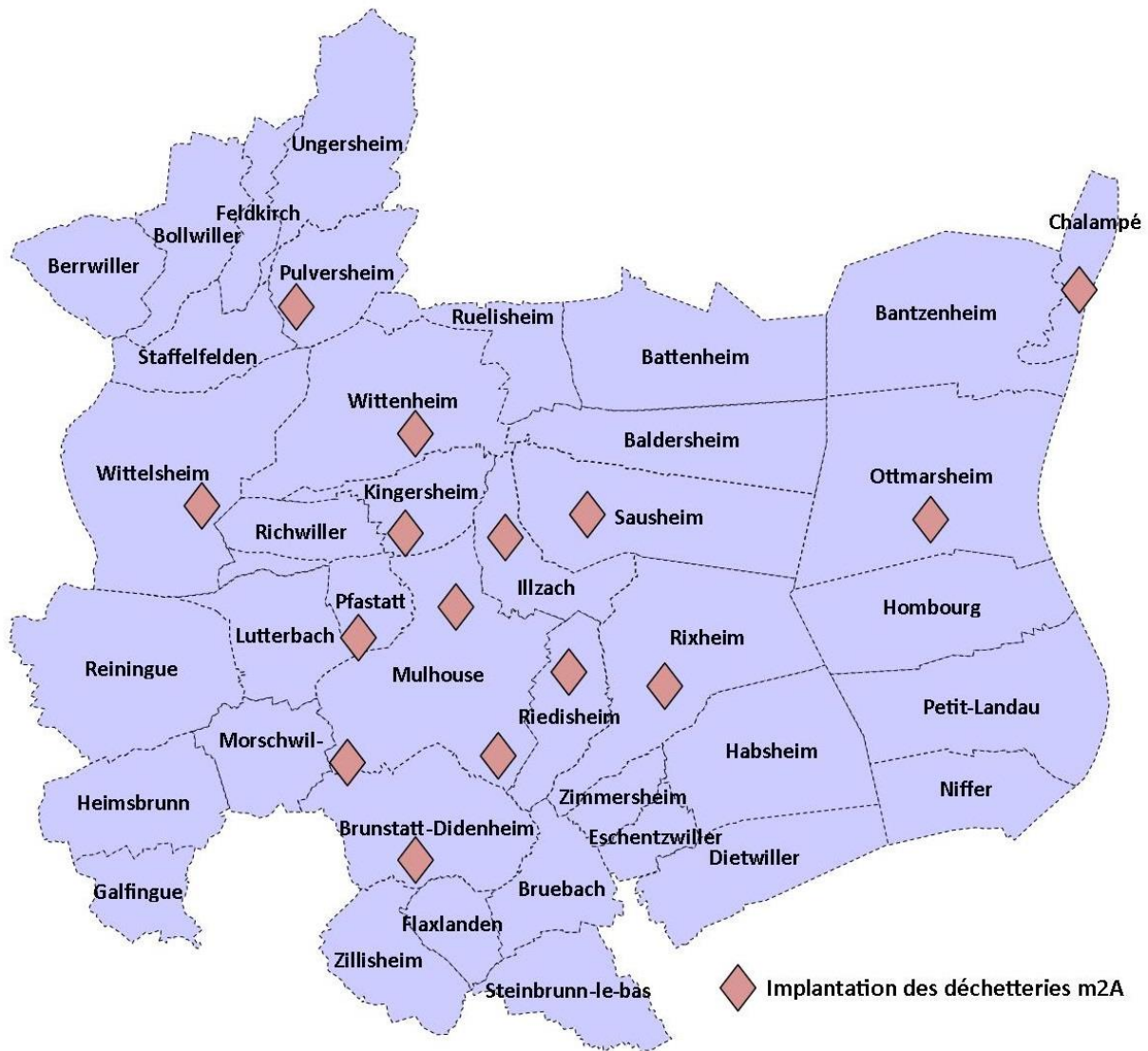
Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ Par contre, **le tonnage collecté en point apport volontaire diminue légèrement**, ce qui indique une activité économique normale probablement liée à un retour à la norme pré-COVID. Les points d'apport volontaire ont joué un rôle de tampon pour les déchets excédentaires en 2021.

LE RESEAU DES DECHETERIES

Le SIVOM de la région mulhousienne a la compétence déchèteries.

Le périmètre m2A compte **15 déchèteries** gérées par le SIVOM de la région mulhousienne. L'ensemble des habitants du périmètre m2A ont accès librement aux 15 déchèteries de leur choix.



Les 15 déchèteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre m2A peuvent apporter leurs déchets recyclables et valorisables, sauf les OMr collectées exclusivement en porte à porte ou en conteneurs enterrés.

Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par m2A dans le cadre du plan de gestion des déchets.

En 2022, les déchèteries de Pulversheim, Kingsheim, Ottmarsheim, Wittensheim, Sausheim, Brunstatt-Didenheim et Wittensheim ont évolué vers une mise en place d'un contrôle d'accès, les autres déchèteries appliqueront progressivement le même dispositif.

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être valorisés.

Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchèteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

LE BILAN D'ACTIVITE 2022 DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES – PERIMETRE SIVOM



En 2022, **61 505 t** de déchets ménagers ont été collectés sur l'ensemble du réseau intercommunal de déchèteries soit **16,64%** de moins qu'en 2021.

- ✓ **56 849 t** de matériaux dits « occasionnels » (gravats, DV, métaux, bois, déchets spéciaux, encombrants...), valeur en baisse de **-15,07%** par rapport à 2021.
- ✓ **4 656 t** de verre, de papier-cartons et de bouteilles plastique collectés dans toutes les déchèteries en parallèle des collectes sélectives, valeur en baisse de **-2,94%** par rapport à 2021.

Les tonnages de déchets spéciaux hors Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) que sont les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD), les batteries, les piles, les huiles de vidange, les lampes et tubes d'éclairage, les cartouches d'encre et les radiographies dirigés vers les filières spécifiques de traitement et de valorisation se sont élevés à **551 t (baisse de 3,7%)**.

Les encombrants non valorisables s'élèvent à **15 160 t** soit une baisse de **21,23%**.

LES SACS DE COLLECTE SELECTIVE (SACS JAUNES) :

La Collecte Sélective en porte à porte, hors périmètre équipé de bacs, s'effectue en sacs jaunes. Sur Mulhouse, des sacs jaunes subsistent encore pour les logements où le stockage d'un bac s'avère impossible.

Dans le but de simplifier la gestion et de contrôler l'allocation de sacs (jaunes et verts), nous prévoyons de mener un test à Wittelsheim en mettant en place un distributeur en 2023. Cette initiative vise à améliorer la distribution des sacs et à faciliter leur distribution pour les habitants.

La distribution de ces sacs est gratuite, elle s'effectue en Mairie ainsi que dans certaines déchèteries.

SACS JAUNES				
Nombre de cartons	ex-CC Ile Napoléon	ex-CC Bassin Potassique	Mulhouse	Total
2021	0	3 593	568	4 161
2022	0	4 529	571	5 100
ECART	0	+23	+3	+26

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ La conteneurisation du secteur ex-CC Ile Napoléon survenue en 2019 a significativement fait chuter le nombre de sacs jaunes utilisés en 2020 et complètement supprimée celle-ci en 2021.
- ✓ Désormais, seule l'ex-CC du bassin potassique est collectée en sacs jaunes, à l'exception des habitations collectives et des commerçants artisans qui utilisent des bacs. On observe une relative stabilité dans l'utilisation et la distribution des sacs jaunes cette année
- ✓ 5 100 cartons de rouleaux de sacs jaunes distribués, cela représente :
1 591 200 sacs jaunes distribués sur m2A en 2022.

LES SACS DE COLLECTE DES OMR (SACS VERTS) :

m2A commercialise des sacs de collecte pour les OMr. Ils sont vendus aux usagers qui peuvent se les procurer par divers moyens :

- permanence de vente m2A chaque mercredi matin au Centre Technique Communautaire de Richwiller,
- vente dans diverses grandes surfaces de la région mulhousienne.

Nota : il existe un type de sacs spécifique, les 110 litres renforcés (110 LR) pouvant servir à l'évacuation de déchets lourds (gravats). Ceci est possible grâce à l'épaisseur du sac qui est nettement plus importante que les autres volumes (30, 50 et 100 litres).

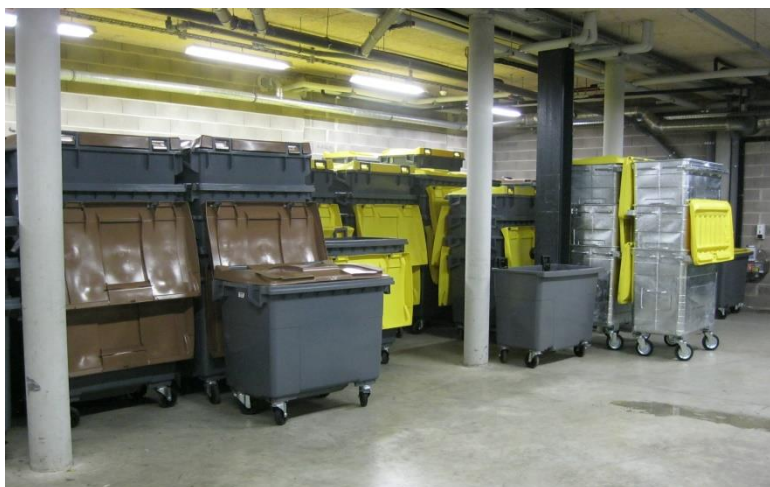
SACS VERTS ET HOUSSES A BACS						
Nombre de cartons	30 litres	50 litres	100 litres	110 litres renforcés	Total hors housses	Housses à bacs
2021	266	463	209	641	1 579	58
2022	273	626	579	564	2 042	33
ECART	+7	+163	+370	-77	+463	-25

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ En 2022, une augmentation notable des ventes et des distributions a été observée, marquant ainsi un tournant après plusieurs années de baisse, à l'exception des sacs 110L renforcés qui ont connu un léger recul.
- ✓ 2 042 cartons de rouleaux de sacs verts vendus, cela représente :
313 400 sacs verts vendus sur m2A en 2022.

EVOLUTION DU PARC DES BACS

Le parc de bacs a continué d'augmenter en 2022 malgré l'absence d'opération massive de conteneurisation. Cela est dû à l'apparition de nouveaux lotissements ou autres projets immobiliers et la mise en place de bacs sur Mulhouse à certaines adresses qui en étaient encore dépourvues.



Nombre de bacs en place sur m2A				
Année	Nombre de bacs à couvercles BRUNS OU BLEUS (OM + biodéchets)	Nombre de bacs à couvercle JAUNES	Nombre de bacs VERT	Total
2021	84 037	55 299	16 523	155 859
2022	84 953	56 104	16 653	157 710
ECART	+916	+805	+130	+1 851

Les évolutions significatives en quelques mots

- ✓ La progression s'est poursuivie en 2022, principalement en raison de la construction de nouveaux lotissements, de logements collectifs et d'établissements commerciaux sur le territoire de m2A. La conteneurisation de Mulhouse continue également à certaines adresses qui étaient encore dépourvues de bacs.

INTERVENTION SUR LE PARC DES BACS

L'équipe bacs assure la maintenance du parc des bacs de m2A. Grâce à un stock constant de bacs complets (cuve+roue+couvercle) et de pièces détachées, les agents bacs peuvent intervenir aussi bien pour effectuer un remplacement de bac (suite à une demande de changement de volume par exemple), que pour remplacer un couvercle cassé.

Nombre d'interventions			
Type d'intervention	2021	2022	Ecart
Dotation/ajustement/remplacement	4 778	4 388	-8%
Réparation	207	237	+14%

Les évolutions significatives en quelques chiffres

- ✓ **La part dotation/ajustement/remplacement a baissé entre 2021 et 2022. Cela s'explique par l'absence d'activité de conteneurisation en 2022**
- ✓ L'activité de réparation a augmenté. Cela s'explique par l'augmentation du parc ces dernières années et son vieillissement. Les réparations portent sur **0,15%** du parc de bacs en place, valeur en hausse par rapport à l'année 2021

LES CONTENEURS DE COLLECTE SELECTIVE (AERIENS ET ENTERRES)

La collecte sélective en porte à porte s'étend progressivement sur le territoire de m2A.

Là où ce service n'est pas encore en place, les usagers peuvent effectuer le geste de tri des déchets dans des points d'apport volontaire.

Spécificité du centre-ville plateau piéton mulhousien, les deux modes de collecte cohabitent.

Pour les déchets d'emballage en verre, des conteneurs en point d'apport volontaire, généralement aériens, couvrent l'ensemble du territoire m2A, le tri en porte en porte n'existant pas.

Nombre de conteneurs (y compris déchèteries) fin 2022 .:

FLUX	Nombre et type de conteneur	
Verre	420 conteneurs aériens	451 conteneurs
	31 conteneurs enterrés	
Multi-matériaux, papier, plastique	72 conteneurs aériens	124 conteneurs
	52 conteneurs enterrés	
TOTAL	492 conteneurs aériens	575 conteneurs
	83 conteneurs enterrés (*)	

(*) A noter que, sur le périmètre m2A, on dénombre 54 conteneurs enterrés supplémentaires qui sont consacrés aux OMr et non à la CS.

LES SITES D'INFORMATIONS DE LA COLLECTE POUR LES HABITANTS

Vous avez un doute ou une question :

- Sur les consignes de tri ou la collecte ?
- Un problème avec votre bac ?

N'hésitez pas à appeler ce numéro :

N°Vert 0 800 318 122
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour plus d'informations allez sur :
www.sivom-mulhouse.fr

Les habitants de m2A ont différentes possibilités pour s'informer sur les modalités de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Comme le montre l'image ci-dessus (dernière page du guide du tri), deux possibilités principales sont à disposition :

1. Un numéro vert,
2. Un site internet.

Le numéro vert renseigne l'habitant sur toutes questions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de m2A. Les brigadiers du tri et de la propreté assurent cette mission et répondent à ce numéro du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Sur le site internet du SIVOM, on y retrouve nombre d'informations et notamment le guide du tri et les calendriers de collecte.



Collecte en porte à porte des déchets ménagers
Calendrier 2022 **REININGUE**

Ordures ménagères	Déchets recyclables
Ramassage : 1 fois par semaine* Mercredi matin	Ramassage : 1 fois tous les 15 jours* (Semaine paire) Mercredi matin
<small>Par mesure d'hygiène, merci de placer les ordures ménagères dans un sac fermé avant de les déposer dans le bac.</small>	<small>Consignes de tri détaillées au verso.</small>

* Certaines adresses ont des fréquences de collecte différentes, selon des règles définies par le service de ramassage.

Les collectes sont maintenues tous les jours fériés.

La collecte peut-être décalée de quelques heures dans la journée en cas de périodes de canicules, de fortes chaleurs ou de contraintes liées à la viabilité hivernale.

Sivom **CLITEO** **N°Vert 0 800 318 122**

ELEMENTS FINANCIERS

L'état des dépenses et recettes de fonctionnement présentées dans les tableaux ci-dessous correspondent à l'ensemble des activités de collecte et de traitement des déchets classées par articles comptables.

A- Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Montant CA 2021	Montant CA 2022
11	Charges à caractère général	9 207 137 €	10 571 940 €
60.	Achats et variation des stocks	3 300 658 €	3 920 019 €
61.	Services extérieurs	5 065 737 €	5 787 214 €
62.	Autres services extérieurs	829 652 €	851 417 €
63.	Impôts, taxes et versements assimilés	11 090 €	13 290 €
12	Charges de personnel et assimilés	11 299 134 €	11 621 159 €
64.	Charges de personnel et assimilés	11 299 134 €	11 621 159 €
65	Autres charges de gestion courante	17 043 354 €	17 340 592 €
655	Participations SIVOM pour le traitement et le tri sélectif	17 041 464 €	17 337 307 €
651	Redevances	1 890 €	3 285 €
66	Charges financières	515 510 €	508 241 €
67	Charges exceptionnelles	6 422 €	1 715 €
042/023	Dotation aux amortissements et autofinancement	1 412 328 €	1 153 848 €
Total général des dépenses de fonctionnement		39 483 886 €	41 197 495 €

B- Recettes de fonctionnement

Article	Libellé	Montant CA 2021	Montant CA 2022
Recettes issues de la TEOM			
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	36 703 760 €	38 261 204 €
Autres recettes éventuelles			
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	2 780 126 €	2 936 291 €
704	Produit facturation travaux	1 599 685 €	1 575 035 €
706	Produit facturation prestations	1 180 441 €	1 361 256 €
Total général des recettes de fonctionnement		39 483 886 €	41 197 495 €

REDEVANCE SPECIALE

Qu'est-ce que la redevance spéciale ?

La redevance spéciale a pour objet de financer le traitement des déchets dits « assimilés » aux déchets ménagers, c'est-à-dire ceux non produits par les ménages, que la collectivité peut « eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières » (article L. 2224-14 du CGCT).

Qui est redevable ?

Les établissements publics, administrations, commerçants, artisans, industries (toute activité professionnelle) qui utilisent les services de collecte et de traitement de m2A sont redevables. Toutefois, ceux dont l'activité ne génère pas plus de 660 litres de déchets présentés à la collecte m2A par semaine sont exonérés (cette exonération tient compte de l'assujettissement à la TEOM de ces établissements).

Valeur de cette redevance

En 2022, la valeur de la redevance est fixée à un prix de 0,0889 €/litres/mois de déchets présentés (volume des bacs mis à disposition de l'établissement) déduit d'un forfait équivalent à 660 litres hebdomadaire.

Systématisation de l'application de cette redevance

Pour des raisons historiques, la redevance spéciale n'était appliquée que sur une partie des communes de l'agglomération. En 2018, a démarré la systématisation de cette redevance sur le territoire de toutes les communes, au choix des établissements concernés, de recourir à un prestataire privé ou au service public moyennant une convention.

Le tableau ci-dessous présente la progression annuelle.

Evolution redevance spéciale			
Année	2021	2022	Ecart 2021/2022
Nombre de convention à fin d'année	754	723	-4,10%
Recette redevance spéciale	1 180 441 €	1 361 525 €	+ 15,34 %

EVOLUTION DE LA CONTENEURISATION ET DE LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE



A-Années après années

La conteneurisation du territoire de l'agglomération avec une collecte sélective en porte à porte, initiée en **2013** avec la ville de Mulhouse puis en **2014** avec la commune d'Illzach se poursuit.

En **2016, 2018 et 2019**, respectivement, 5 communes (Riedisheim, Lutterbach, Brunstatt-Didenheim, Morschwiller-le-Bas et Reiningue) puis 8 communes (Bruebach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Galfingue, Heimsbrunn, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim et Zimmersheim) et 7 communes (Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim et Dietwiller) avaient rejoint le dispositif.

En **2020**, 6 nouvelles communes ont adhéré à ce mode de collecte : Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau, Niffer.

Parallèlement, les conteneurs en apport volontaire collecte sélective sont retirés sauf exception, partout sur ces territoires. Seuls les conteneurs pour le verre sont maintenus.

A noter que, sur Mulhouse, la prospection des équipes pour compléter la conteneurisation se poursuit. A fin 2022, près de **90% des foyers de Mulhouse sont équipés de bacs à roulettes.**

L'objectif final reste la disparition complète des sacs pour **aboutir progressivement à 100 % de conteneurisation.**

B- La communication d'entretien du geste de tri et d'ajustement

La communication d'entretien et d'ajustement du geste de tri s'effectue sur toutes les communes de m2A où le tri sélectif en porte à porte est en vigueur.

Des contacts personnalisés sont entrepris suite à des signalements téléphoniques (numéro vert, Allo proximité), des signalements par courrier ou courriel mais aussi suite à des constats effectués par les brigadiers du tri et de la propreté lors de leurs missions sur le terrain, notamment à l'issue de contrôles qualitatifs.

Les opérations de contrôle qualité sont réalisées avant le passage du véhicule de ramassage. L'objectif est d'observer la qualité du tri dans les bacs à couvercle jaune où les sacs jaunes, puis d'expliquer à l'habitant les éventuelles erreurs qu'il a commises dans son geste de tri. Toutes les communes sont concernées, à tour de rôle.

Lorsqu'un brigadier du tri et de la propreté constate des erreurs de tri, un autocollant « erreur de tri » est apposé sur le couvercle du bac ou sur le sac jaune.

ERREUR DE TRI

<http://tri.sivom-mulhouse.fr>  N°Vert 0 800 318 122

APPEL GRATUIT DEPLUS UN POSTE FIXE

Si l'habitant ne récupère pas et ne retire pas ses déchets, le bac ou le sac sera alors collecté par la benne en tournée OMr, avec les bacs marrons.

Un contact avec l'habitant en question est organisé le jour même. Le cas échéant, une verbalisation peut être effectuée.

Les brigadiers du tri et de la propreté effectuent également des opérations de communication et de sensibilisation en participant à des manifestations et en intervenant auprès des jeunes enfants à travers les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Depuis 2017, une formule dénommée Quali'tri de contrôle de la qualité des bacs a été mise en œuvre.

En fonction de la qualité du tri, un marquage du bac ou du sac est effectué selon trois catégories « parfait » / « presque parfait » / « attention » avec des indications sur les erreurs rencontrées.

C'EST PARFAIT !

LE TRI DE VOTRE BAC/SAC JAUNE EST CONFORME !

La qualité du tri a été vérifiée par notre opérateur. Aucune erreur n'a été constatée.

des questions sur le tri ?
www.sivom-mulhouse.fr
 ► N° Vert 0 800 318 122

merci pour votre engagement !

Sivom
 MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

PRESQUE PARFAIT !

TU PEUX MEUX FAIRE!

LE TRI DE VOTRE BAC/SAC JAUNE COMPORTE QUELQUES ERREURS !

- PAPIERS ABSORBANTS, MOUCHOIRS, LINGETTES
- OBJETS EN PLASTIQUE AUTRES QUE LES EMBALLAGES
- TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE
- BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE
- AUTRES :

Pour vérifier les consignes de tri, merci de consulter le guide de tri en vigueur sur : www.sivom-mulhouse.fr ou d'appeler : ► N° Vert 0 800 318 122

merci pour votre engagement !

Sivom
 MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

ATTENTION !

EUH, FAUDRAIT REVOIR LES CONSIGNES DE TRI OK!

LE TRI DE VOTRE BAC/SAC JAUNE N'EST PAS CONFORME !

- PAPIERS ABSORBANTS, MOUCHOIRS, LINGETTES
- OBJETS EN PLASTIQUE AUTRES QUE LES EMBALLAGES
- TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE
- BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE
- AUTRES :

Des erreurs de tri ont été constatées. Votre bac/sac n'a pu être collecté. Merci de revoir votre tri suivant les consignes en vigueur sur : www.sivom-mulhouse.fr ou d'appeler : ► N° Vert 0 800 318 122

merci pour votre engagement !

Sivom
 MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Lorsque le tri est non conforme, des brigadiers du tri et de la propreté interviennent pour sensibiliser les personnes.

En 2022, 14 766 adresses ont été contrôlées avec, comme constat :

- 11 955 tris « parfait ».
- 1 671 tris « presque parfait ».
- 1 140 tris particulièrement « non conformes ».

En quelques chiffres

10 641 appels traités au numéro vert **et 685 appels** traités sur la plateforme AlloProx. Les appels traités au numéro vert ont augmenté par rapport à 2021 (8696 appels) ce qui correspond à l'arrivée du nouveau prestataire. De tels changements entraînent généralement un volume élevé d'appels.

A noter également que la cellule numéro vert a traité 685 mails en provenance directe des communes de l'agglomération et 345 mails en provenance du SIVOM de la région mulhousienne (total en hausse par rapport à 2021 où 834 mails avaient été traités).

En rappel des consignes de tri, **11 984 fascicules de communication** ont été distribués à l'habitant (en 2021, 6 524 fascicules avaient été distribués).

Sur Mulhouse, il a été fouillé **10 sacs** (106 fouilles en 2021) prélevés sur **3 adresses** (17 adresses en 2021). **6 preuves** (15 en 2021) ont été trouvées et **3 procès-verbaux dressés** (2 en 2021). La baisse significative des fouilles de sacs ont permis aux Brigadiers du Tri d'assurer de nouvelles tâches de sensibilisations.

COLLECTE ET ENVIRONNEMENT

A- Emission de gaz à effet de serre

La collecte des déchets sur m2A (porte à porte et point d'apport volontaire confondus), pour l'année 2022, a généré une émission de gaz à effet de serre de 1536 t Eq CO₂ (secteurs régie et prestataires y compris les véhicules légers de l'encadrement, des brigadiers du tri et de la propreté, de l'équipe bacs/sacs...).

Grâce à l'intégration de biocarburants dans la flotte du prestataire Nicollin à partir de mi-2022, les émissions de gaz à effet de serre ont considérablement diminué.

B- Valorisation matière

Dans l'esprit de la directive 2006/12/CE du parlement Européen et du conseil du 5 avril 2006 relative aux déchets, notamment de son article 3 b) qui privilégie la valorisation matière à la valorisation énergétique, depuis juin 2016, les consignes de tri sur le territoire de m2A se sont élargies en intégrant désormais tous les emballages, quelle que soit leur nature.

Ainsi, une partie du flux de déchets qui partait jusqu'alors à l'incinération (valorisation énergétique) suit désormais une filière de valorisation matière (recyclage).

m2A fait partie du premier quart des français bénéficiant de ces consignes élargies.

C- Recyclage des bacs

Les bacs usagés font l'objet d'un recyclage à deux niveaux :

- Tout d'abord, l'équipe bac en récupère les pièces en bon état pour s'en servir en tant que pièces détachées,
- Ensuite, les bacs ou pièces trop usagés partent en filière de recyclage matière via l'entreprise Sulo qui les reprend.

PERSPECTIVES

A- Réduction des déchets et PLPDMA

La réduction des déchets s'inscrit dans l'ambition de faire évoluer le territoire dans une nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique (cf. projet de territoire – enjeu 1.7).

Elle permet d'inscrire l'agglomération dans la démarche de transition écologique et de la rendre plus résiliente. Elle favorise en outre le bien-être des habitants (santé, lien social, engagement, pouvoir d'achat) et les incite à devenir des consommateurs. Enfin, il soutient des emplois locaux non délocalisables et mobilise de nombreux acteurs.

La politique de prévention des déchets fait partie intégrante du Plan Climat Air Energie Territorial. (PCAET Axe 6, favoriser la croissance verte et l'économie circulaire)

Un nouveau programme est en cours d'élaboration depuis janvier 2021 : le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Délibération en décembre 2020. L'objectif est d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et de développer de nouvelles thématiques, notamment l'économie circulaire.

En 2022, le diagnostic a été achevé, 7 axes ont été définis. La Commission Consultative de Suivi et d'Elaboration du PLPDMA (CCES) a été mis en place le 30 septembre.

Les actions phares de 2022

Ateliers zéro déchet

Après 4 éditions du « défi zéro déchet » (environ 50 ménages/an), un programme « d'ateliers zéro déchet » a été déployé sur l'agglomération pour toucher un nouveau public et accroître le nombre de participants. Ces ateliers visent à inciter les ménages à réduire leurs déchets et à adopter des gestes alternatifs.

38 ateliers réalisés sur la consommation, l'univers de bébé (dont les prêts de couches lavables), le compostage et la couture.

430 participants dont 280 personnes différentes.

4^{ème} don de poules aux habitants

200 ménages ont adopté 2 poules rousses pondeuses, offertes par m2A, pour réduire leurs déchets et bénéficier d'œufs frais quasi-quotidiennement.

Résultat : 29,2 tonnes de déchets évités / an

9^{ème} édition de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets)

Vitrine de la prévention des déchets sur l'agglomération, cette édition, a connu une forte mobilisation des acteurs :

346 actions ont été déposées à l'ADEME (321 menées) par une centaine de partenaires, ce qui représente 24 % des projets issus de la Région Grand Est. m2A promeut la semaine et les thèmes de la réduction des déchets et mobilise des acteurs variés. Le thème du textile a été inspirant pour les acteurs de l'agglomération.

Plusieurs collectes ont été organisées notamment par le SIVOM et le Relais Est, ce qui a permis d'éviter 6 548 Kg de déchets.
8 300 personnes sensibilisées.

Espace « réemploi » à la Foir'Expo

Pour la 1^{ère} fois, une dizaine d'acteurs (structures d'insertion et artistes) travaillant avec des matériaux et objets de seconde main se sont rassemblés pour animer un espace dédié au réemploi. m2A a assuré la coordination, la communication et a financé la location des stands.

Autres actions :

Stop pub : 2 650 autocollants distribués, 114 824 depuis 2014

Annuaire du réemploi : 67 établissements, dont un nouveau en 2022

B- Collecte et véhicules plus respectueux de l'environnement

Depuis mi-2022, la collecte en porte-à-porte du secteur prestataire est assurée par des véhicules fonctionnant à 100% avec un biocarburant. Ces Bennes à Ordures Ménagères fonctionnent au biocarburant OLEO 100, 100% made in France, issu de cultures Françaises. Il en résulte une réduction de 60% des émissions de CO2 et 80% de particules fines en moins par rapport au gasoil (données groupe Avril).

Une réflexion globale est en cours au niveau de l'agglomération pour définir les objectifs de verdissement et les choix énergétiques pour nos véhicules de collecte (électricité, biogaz, biodiesel, hydrogène). Les étapes de verdissement seront définies dans le cadre de cette étude.

C- Collecte de biodéchets

La loi sur la transition énergétique établit des objectifs visant à réduire les déchets enfouis et à augmenter la valorisation des déchets organiques. Les biodéchets représentent encore 30% des déchets ménagers, principalement des déchets alimentaires. Il est crucial de gérer ces biodéchets pour atteindre les objectifs réglementaires. Ainsi, m2A et le SIVOM de la région mulhousienne étudient actuellement la mise en place d'une collecte des biodéchets à l'échelle de l'agglomération. L'étude examinera les différentes options de collecte, qu'il s'agisse de points d'apport volontaire ou de collecte en porte à porte, ainsi que les solutions de traitement telles que le compostage ou la méthanisation. De plus, les collectes de biodéchets déjà existantes seront prises en compte dans les plans de déploiement de la future collecte des biodéchets d'ici 2024-2025.

SYNTHESE

L'année 2022 est une année marquée par la mise en place du nouveau marché avec le prestataire Nicollin en apportant des optimisations technique et financières importantes (répartitions des tournées, jours de collecte, qualité du tri, décarbonation de la flotte de véhicule) de la prestation.

Grâce à l'intégration de biocarburants dans la flotte du prestataire Nicollin à partir de mi-2022, les émissions de gaz à effet de serre ont considérablement diminué cette année

Aujourd'hui, le service « Gestion des déchets » de m2A gère la collecte sur 39 communes dont 172 889 habitants en régie et 101 177 habitants par un prestataire privé.

m2A et le SIVOM régissent un parc de 157 710 bacs, distribuent 1 591 200 sacs jaunes par an et possèdent 150 conteneurs enterrés et 575 conteneurs aériens.

Ensemble, ces deux collectivités poursuivent aussi leurs actions en faveur de la réduction des déchets.

Le geste de tri des emballages hors verre (67,8 kg/habitant en moyenne hors déchèterie), du verre (29,2 kg/habitant en moyenne) et les déchèteries (61 505 t de déchets ménagers collectés) continuent de remporter un vif succès même si la qualité du tri a besoin de s'améliorer.

Les projets ne s'arrêtent pas là puisque m2A et le SIVOM de la région mulhousienne étudient actuellement la mise en place d'une collecte des biodéchets à l'échelle de l'agglomération. L'étude examinera les différentes options de collecte, qu'il s'agisse de points d'apport volontaire ou de collecte en porte à porte, ainsi que les solutions de traitement telles que le compostage ou la méthanisation

La réduction des déchets contribue à la transition écologique du territoire en lui donnant une nouvelle dimension environnementale et énergétique. Cela renforce sa résilience et améliore le bien-être des habitants en favorisant leur santé, leur lien social, leur engagement et leur pouvoir d'achat. De plus, cette politique soutient les emplois locaux et mobilise de nombreux acteurs. Elle est également intégrée dans le Plan Climat Air Energie Territorial, axé sur la promotion de la croissance verte et de l'économie circulaire.

EN COMPLEMENT :

Les informations relatives aux missions d'éliminations des déchets sont disponibles sur le site du SIVOM de la région Mulhouse.

www.sivom-mulhouse.fr

Les informations relatives au programme local de protection des déchets sont disponibles sur le site du PLP des déchets de m2A :

<https://jetermoins.mulhouse-alsace.fr>